



Fédération des  
Entreprises  
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg  
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

[zz@bj.admin.ch](mailto:zz@bj.admin.ch)

A l'attention de  
Monsieur Béat Jans,  
Conseiller fédéral  
CH – 3003 Berne

Genève, le 15 septembre 2025  
RR/3452 – FER 20-2025

### **Modification du code des obligations (Prolongation du congé pour les activités de jeunesse extrascolaires)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) a pris connaissance avec intérêt de l'objet mis en consultation et vous prie de bien vouloir recevoir la prise de position de la Fédération des entreprises romandes.

Cette proposition trouve son origine dans deux motions de même teneur ([23.3734](#) et [23.3735](#)), lesquelles proposent d'étendre le congé jeunesse applicable aux travailleurs jusqu'à 30 ans, d'une semaine dans le droit actuel, à deux.

Estimant que ces propositions participent à l'engagement des jeunes dans des activités de bénévolat, tant le Conseil fédéral que les Chambres fédérales les ont soutenues. Un rapport de la commission juridique du Conseil des Etats relève que nombre d'entreprises accordent déjà du temps supplémentaire pour ce type d'activités, mais qu'une modification de la loi permettrait de garantir juridiquement une égalité de traitement entre les jeunes, notamment pour les apprentis qui peinent davantage à se libérer. Pour le Conseil fédéral comme pour le Parlement, cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique d'encouragement de la jeunesse.

Notre Fédération reconnaît la plus-value du bénévolat, qui permet à des jeunes gens d'acquérir des compétences sociales et professionnelles précieuses. A ce propos, nous regrettons que certains cantons soumettent au salaire minimum les emplois de vacances des étudiants. À Genève par exemple, ce régime strict a conduit à une diminution de l'offre pour les étudiants, dont ils sont les premières victimes.

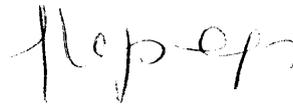
Nous soutenons également le principe de l'extension de la mesure aux activités en milieu ouvert et ne s'oppose pas au prolongement à deux semaines de ce congé pour activités extrascolaires.

La FER soutient donc le principe de cette modification. Nous ajoutons que les entreprises que nous représentons, soit 47'000 sur l'ensemble de la Suisse romande, ne rencontrent pas de problème particulier dans ce domaine, ce congé jeunesse étant très rarement demandé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.



Arnaud Bürgin  
Secrétaire général ad intérim



Stéphanie Ruegsegger  
Directrice politique générale  
FER Genève

#### La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 45'000 membres.